



CIAS PAYS TARUSATE

Envoyé en préfecture le 07/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le

ID : 040-264004292-20251215-20251215_027-DE



Délibérations du Conseil d'Administration du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1^{er} étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : lundi 15 décembre 2025

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Patricia LOUBERE, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE

Absents :

Muriel BERGES, Thierry BIBES, Marcel BOUTET, Laurent CIVEL, Jacques LARRIEU, Geneviève MAI ET, Bernard POCH, Nicolas SAUGNAC, Francine COUDROY, Véronique TOUYA

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Christian BENESSE a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Sabine DEHEZ a donné pouvoir à Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Evelyne COURROS, Marie-Hélène PALLARES a donné pouvoir à Jean-Marie DOUTHE, Jean-Pierre POUSSARD a donné pouvoir à Michèle PROSPER

Nombre de membres afférents 33

Nombre de membres en exercice 33

Présents 17

Pouvoirs 6

Votants 23

N° 20251215-027

SAD – DECISION MODIFICATIVE N°2

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires au niveau du budget annexe du SAD du Pays Tarusate, section fonctionnement

Madame la Vice-Présidente expose,

Le résultat prévisionnel de l'exercice budgétaire 2025 nécessite une décision modificative en section de fonctionnement du budget du SAD du Pays Tarusate comme suit :

DM N°2

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	- €	GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	- €
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	95 800,00 €	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	100 000,00 €
64151 - Rémunération principale	95 800,00 €	7488 - Autres	100 000,00 €
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	4 200,00 €	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	- €
61561 - Maintenance informatique	4 200,00 €		
	100 000,00 €		100 000,00 €



ARTICLE 1

A APPROUVER la décision modificative

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 17 décembre 2025

La Vice Présidente du CIAS

CIAS
du Pays TARUSATE
Patricia LOUBERE
Patricia LOUBERE